

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT
PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(art. L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)**

Décision
n° 2023-006

**EXTENSION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE
PUISAYE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL**

Emmanuel RAT, Président de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,
VU le code de la commande publique,
VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire lui accorde sa délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
VU la délibération du 10 décembre 2019 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le projet d'extension du siège communautaire de la C.C. Berry Loire Puisaye et arrêté un plan de financement prévisionnel,
VU le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet CHOLET architecte mandataire, et ses co-traitants HIFE et BSI pour une mission portant sur la maîtrise d'œuvre relative à l'extension du siège de la communauté de communes Berry Loire Puisaye,
VU le chiffrage du maître d'œuvre en date du 9 janvier 2023,
VU les crédits inscrits au budget primitif 2022,

ANNULE et REMPLACE la décision n° 2023-001 du 10 janvier 2023,
ARRETE le plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		
			Etat (DETR/DSIL) 30%	263 055 €
Maîtrise d'œuvre (taux de rémunération 9%)	66 330 €	79 596 €	Département du Loiret 50%	438 425 €
TOTAL ETUDES	66 330 €	79 596 €	TOTAL SUBVENTIONS	701 479 €
Travaux de construction <i>selon estimation architecte du 09/01/2023</i>	737 000 €	884 400 €		
Mobilier et équipements <i>DEVIS INTERNET (mobilier)</i>	34 923 €	41 908 €	C.C. BLP	178 134 €
Aléas 5% (inflation, sujétions, imprévus...)	38 596 €	46 315 €	FCTVA (16,404% du TTC)	172 606 €
TOTAL TRAVAUX	810 519 €	972 623 €	TOTAL FONDS PROPRES	350 740 €
TOTAL	876 849 €	1 052 219 €	TOTAL	1 052 219 €

SOLLICITE une subvention de 285 165 € auprès de l'Etat, correspondant à 30 % du montant du projet.

Pour extrait certifié conforme,
Le 30 janvier 2023
Le Président, Emmanuel RAT

